



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distribution  
RESTREINTE  
UNEP/WG.15/INF.5

FRANCAIS  
Original FRANCAIS

---

Consultation d'experts sur le développement  
de l'aquaculture en Méditerranée convoquée  
par le Gouvernement grec en collaboration  
avec le CGPM de la FAO et le PNUE

Athènes, 14 - 18 mars 1978

POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES  
DE LA MEDITERRANEE

Note établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et  
l'agriculture/Conseil général des pêches pour la Méditerranée (FAO/CGPM).  
Publiée en octobre 1978 comme document UNEP/IG.5/INF.4





# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.  
RESTREINTE

UNEP/IG.5/INF.4  
21 octobre 1976

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Réunion intergouvernementale des Etats  
côtiers de la région méditerranéenne  
sur le "Plan bleu"  
Split (Yougoslavie)  
31 janvier - 4 février 1977

POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES  
DE LA MEDITERRANEE

Note établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et  
l'agriculture/Conseil général des pêches pour la Méditerranée (FAO/CGPM).

GE.76-10641

ANNEXE II

POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES VIVANTES DE LA MEDITERRANEE

Table des matières

	<u>Page</u>	<u>Paragraphes</u>
EXPOSE DU PROBLEME .....	1	1 - 5
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES PECHERIES MEDITERRANEEENNES .....	2	6 - 10
A. Etat actuel des stocks .....	2	6 - 8
B. Aquaculture .....	3	9 - 10
PROPOSITIONS VISANT A UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DE LA MEDITERRANEE .....	3	11 - 22
A. Développement et gestion des ressources disponibles pour la pêche .....	3	12 - 18
a) Introduction .....	3	12 - 14
b) Ressources démersales .....	4	15 - 16
c) Ressources pélagiques .....	4	17
d) Effets de la pollution sur les ressources biologiques et sur la pêche .....	4	18
B. Développement de l'aquaculture et aménagement des zones côtières .....	5	19 - 20
C. Aspects techniques et scientifiques .....	5	21 - 22

## ANNEXE II

### POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DE LA MEDITERRANEE<sup>1/</sup>

#### I. EXPOSE DU PROBLEME

1. Avant 1940, le rendement de la pêche dans la Méditerranée et la mer Noire ne dépassait pas 500 000 tonnes. Pendant les années 50, il est passé à 700 000 tonnes environ. En 1974, il a atteint le chiffre de 1 300 000 tonnes - dont 750 000 tonnes provenant de la Méditerranée et le reste de la mer Noire. Mais ces prises ne représentent qu'une très faible proportion (un peu plus de 1,8 %) des 70 millions de tonnes pêchées dans le monde entier pendant la même année. En revanche, leur valeur marchande a été proportionnellement beaucoup plus élevée, atteignant 700 millions de dollars en 1974 - autrement dit près de 5 % de la valeur totale de la pêche mondiale. Cela s'explique par le prix élevé du poisson méditerranéen (dans l'ensemble 5 fois le prix mondial moyen, mais 7 fois plus si l'on tient compte seulement des espèces démersales, qui sont le plus demandées) et le fait que la demande de poissons des profondeurs dépasse toujours l'offre.

2. En outre, la pêche en Méditerranée n'a jamais perdu son caractère artisanal, de sorte qu'elle continue à occuper une main-d'oeuvre considérable tant sur mer que sur terre, ce qui donne une idée de l'ampleur de cette activité pour l'ensemble de la région. On peut donc considérer la Méditerranée comme une des principales régions du monde du point de vue de l'importance sociale et économique des pêcheries.

3. La consommation de poisson dans les pays qui bordent la Méditerranée et la mer Noire est passée de 2,7 à 3,7 millions de tonnes entre 1960 et 1970, alors que la population passait de 265 à 308 millions d'habitants. On estime que d'ici 1985, la population aura atteint le chiffre de 380 millions et que la demande de poisson sera alors de 5,5 millions de tonnes <sup>2/</sup>.

4. Le rendement de la pêche dans la région ne suffit pas à couvrir la demande. A l'heure actuelle, les deux tiers du poisson consommé dans la région méditerranéenne proviennent d'autres zones de pêche, principalement de l'Atlantique - en partie parce que certains des pays intéressés (France, Maroc et Espagne) sont aussi baignés par l'Atlantique d'où ils tirent la majeure partie de leurs captures totales et en partie parce que plusieurs pays méditerranéens (Egypte, France, Grèce, Israël, Italie et Espagne) possèdent des flottes de haute mer; en outre, les importations représentent une large part (15 % environ) du total de la consommation.

5. Mais ces flottilles de pêche hauturière se heurtent à des difficultés toujours plus grandes : en effet, la plupart des pays riverains de l'Atlantique imposent des restrictions rigoureuses à l'activité des bateaux de pêche étrangers au large de leurs côtes, les stocks facilement exploitables diminuent chaque année et le coût de l'exploitation de ces flottes de pêche augmente régulièrement - notamment par suite

---

<sup>1/</sup> Cette section, relative à une "meilleure utilisation des ressources biologiques de la Méditerranée", a été rédigée par la FAO-CGPM. Le secrétariat du PNUE y a apporté de légères modifications de style et de présentation.

<sup>2/</sup> Ces chiffres concernent la population totale et la consommation des pays côtiers, y compris ceux qui sont aussi bordés par l'Atlantique.

fortes hausses du prix du combustible - ce qui diminue la rentabilité des flottes pêche hauturière. Les armateurs ont donc été conduits à revoir la possibilité de concentrer leurs activités dans la Méditerranée même.

## PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES PECHERIES MEDITERRANEEENNES

### Etat actuel des stocks

Le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM)<sup>3/</sup>, organisme intergouvernemental constitué dans le cadre de la FAO, surveille en permanence l'état des stocks démersaux et pélagiques. Ces renseignements constituent la base des réglementations concernant la gestion et la planification du développement des pêcheries. Entre le CGPM s'occupe de l'augmentation du rendement de la pêche par les moyens classiques aussi bien que par l'aquaculture.

Les conclusions les plus récentes de son Groupe de travail sur l'évaluation et exploitation des ressources peuvent se résumer de la façon suivante :

La plupart des stocks démersaux répartis le long des côtes septentrionales de la Méditerranée sont considérés comme fortement exploités. En conséquence, il serait plus avantageux d'adopter des mesures de réglementation en vue de maintenir les taux de rendement et de capture à des niveaux élevés que d'intensifier encore l'effort de pêche.

En de nombreux points le long des côtes sud de la Méditerranée, en particulier dans la moitié occidentale, il semble possible d'augmenter un peu les prises d'espèces démersales. En ce qui concerne les captures, les perspectives sont loin d'être négligeables par rapport aux chiffres du rendement actuel, mais elles sont modestes en valeur absolue.

Les stocks pélagiques côtiers peuvent apparemment faire l'objet d'une exploitation plus intensive. Ils offrent certainement les meilleures perspectives pour le développement de la pêche. Toutefois, pour certains stocks de poisson localisés (en particulier dans la partie nord-ouest de la Méditerranée) la pêche semble être modérée et occasionnellement intensive.

Les difficultés de commercialisation expliquent, dans une assez large mesure, que les espèces pélagiques sont moins utilisées; d'une part, elles sont moins recherchées que les espèces démersales, d'autre part, leur pêche n'est que saisonnière. Il y a donc des périodes où les quantités débarquées sont particulièrement fortes, et où les prix payés aux pêcheurs baissent en conséquence. Les circuits de distribution et les industries de transformation du poisson n'ont pas été en mesure jusqu'ici d'étaler les pêches sur une période plus longue; les efforts devraient donc tendre dans ce sens afin que les consommateurs comme les pêcheurs soient à même de mieux utiliser les stocks de poissons pélagiques, qui sont estimés à environ un million de tonnes.

<sup>3/</sup> Les Etats côtiers méditerranéens ci-après sont membres du CGPM: Algérie, Libye, Egypte, France, Grèce, Israël, Liban, Libye, Malte, Monaco, Maroc, Espagne, Tunisie, Turquie, Yougoslavie.

## B. Aquaculture

9. La Méditerranée offre un potentiel considérable pour le développement de l'aquaculture en eau saumâtre : on y trouve une longue tradition d'élevage du poisson et des coquillages, de vastes et importantes étendues d'eau utilisables (une surface estimée à un million d'hectares), un climat propice et la proximité d'un grand nombre de consommateurs qui apprécient beaucoup les fruits de mer.

10. Dans ces conditions, l'aquaculture pourrait produire à long terme plusieurs centaines de milliers de tonnes de poissons, de coquillages et de mollusques de haute valeur commerciale. Il faut compter toutefois avec un grand nombre de contraintes (concurrence pour l'utilisation des zones côtières, recherche sur la pisciculture intensive, protection de nourriture bon marché pour l'élevage, pollution des eaux) qui empêchent encore cette opération de se développer dans des proportions correspondant pleinement aux possibilités offertes par la Méditerranée.

## III. PROPOSITIONS VISANT A UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DE LA MEDITERRANEE

11. Bien entendu, les problèmes que pose le développement des pêches et de l'aquaculture dans la région méditerranéenne concernent, avant tout les pays de la région, mais il est évident qu'ils exigent néanmoins une action concertée et permanente à l'échelon régional. En fait, les bancs de poissons ignorent les frontières nationales et les flottes de pêche peuvent se déplacer facilement d'une zone à l'autre. Par ailleurs, les facteurs liés à la commercialisation, dont on a déjà signalé l'importance pour l'exploitation optimale des stocks pélagiques, ont aussi des incidences régionales; un dernier problème, mais non le moindre, est la dégradation effective ou potentielle du milieu marin. Il est donc indispensable que les problèmes des pêcheries, qui offrent tant de points communs d'un pays à l'autre, soient traités sur le plan régional. Le CGPM est l'organe tout désigné pour cette collaboration; la plupart des mesures résultant de cette coopération sont décidées par le Conseil et mises en oeuvre sous ses auspices.

### A. Développement et gestion des ressources disponibles pour la pêche

#### a) Introduction

12. Si l'on veut élaborer une politique dont l'objectif serait l'utilisation optimale des ressources disponibles pour la pêche, il faut tout d'abord rassembler et analyser les données permettant d'évaluer l'état actuel des stocks, puis prendre les mesures suggérées par les résultats de cette étude.

13. Le Groupe de travail du CGPM sur l'évaluation des ressources et les statistiques des pêches se consacre entièrement à la première de ces tâches. Il soumet ses conclusions à l'examen, soit du CGPM lui-même, soit de son Comité de l'aménagement des ressources. De cette manière, ces organes peuvent proposer des mesures d'aménagement, les soumettre aux gouvernements des pays membres pour accord et surveiller leur mise en oeuvre.

14. Il convient de signaler à cet égard qu'à sa treizième session, tenue à Rome du 28 juin au 2 juillet 1976, le CGPM a pris de nouvelles responsabilités, en particulier en ce qui concerne l'aménagement des pêcheries. En vertu de ces nouvelles dispositions, le Conseil est maintenant chargé de formuler, de recommander et d'appliquer des mesures appropriées pour la conservation et la gestion rationnelle des ressources

réglementation des engins et des méthodes de pêche, fixation de la taille minimum du poisson à pêcher; détermination des périodes et des zones où la pêche est autorisée et interdite, réglementation des prises et de l'effort de pêche, etc.).

b) Ressources démersales

5. En février 1976, le Comité de l'aménagement des ressources du CGPM a adopté un texte commun destiné à servir de cadre général à l'élaboration d'une législation nationale sur la largeur des mailles et le montage des chaluts; par ailleurs, il a recommandé l'interdiction des chaluts dont les mailles auraient moins de 40 mm de largeur. Cette recommandation a été adressée aux Etats membres qui, le moment venu, feront rapport au Conseil sur les mesures qu'ils ont prises pour l'appliquer.

6. Ce n'est là cependant qu'un premier pas vers la limitation de la largeur des mailles qui devrait être adaptée progressivement aux conditions particulières de la pêche en Méditerranée.

c) Ressources pélagiques

7. Ici l'action doit se poursuivre simultanément dans deux directions : il faut continuer l'évaluation des stocks sur la base des données statistiques (ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa a) ci-dessus) et par les méthodes acoustiques (qui ont fait l'objet d'un séminaire organisé à l'occasion de la treizième session du Conseil); il faut aussi favoriser la recherche sur l'utilisation et la commercialisation des espèces pélagiques qui a été confiée à un groupe de travail spécialisé du CGPM).

d) Effets de la pollution sur les ressources biologiques et sur la pêche

8. Nous n'avons pas encore de preuve absolue que la pollution influe directement sur la dimension des stocks en pleine mer. Mais il est impossible de nier que le déversement continu, en quantités toujours plus grandes, d'effluents toxiques dans la Méditerranée constitue une menace pour ces ressources, même si l'on ne peut encore déterminer exactement à partir de quel degré cette pollution deviendra gravement nuisible pour ne pas dire intolérable. Il y a donc lieu de surveiller étroitement certains phénomènes qui sont symptomatiques d'une dégradation, du moins momentanée; de l'environnement, par exemple, poissons ou coquillages devenus impropres à la consommation, frayères abandonnées par le poisson, etc. Les quatre projets pilotes concernant la surveillance des métaux et des pesticides contenus dans les organismes marins ainsi que l'effet des polluants sur les populations et les écosystèmes marins, que la FAO (CGPM) a entrepris dans le cadre du Plan d'action du PNUE pour la Méditerranée, apporteront certainement des renseignements plus précis et intéressants

sur cette question et serviront de base à une étude plus détaillée des effets des polluants sur les stocks. 4/

B. Développement de l'aquaculture et aménagement des zones côtières 5/

19. Les zones côtières de la Méditerranée sont soumises aujourd'hui à de nombreuses pressions : urbanisation, industrialisation, tourisme, agriculture, aquaculture, toutes ces activités rivalisent pour occuper l'espace côtier et l'utiliser.

20. L'aménagement de ces zones devrait être conçu dans un cadre interdisciplinaire qui faciliterait l'évaluation des avantages et des inconvénients probables des différentes manières d'utiliser cet environnement et permettrait ainsi d'établir des plans et des directives de caractère général. Les avantages économiques que peut offrir chaque discipline doivent naturellement être pris en considération; mais nous ne possédons actuellement aucune donnée économique, sociale et écologique qui nous permette de procéder à une évaluation juste et correcte de l'aquaculture par rapport à d'autres activités dont la rentabilité est mieux connue. Il serait utile d'approfondir quelque peu cette question.

C. Aspects techniques et scientifiques

21. Alors que la plupart des techniques d'aquaculture utilisées en Méditerranée sont du type extensif, les programmes de développement de cette industrie reposent généralement sur des méthodes de culture intensives. La culture intensive semble pouvoir procurer un plus grand profit, mais elle ne va pas sans de nombreux problèmes élevage contrôlé, phases critiques du développement des larves, nourriture convenable et peu coûteuse, maladies épizootiques, etc. C'est précisément la tâche du Programme coopératif de recherche sur l'aquaculture, qui a été lancé en 1970 dans le cadre du CGPM, d'étudier ces questions techniques et scientifiques et de répartir ces travaux entre la trentaine d'instituts et de laboratoires méditerranéens qui participent à ce programme.

22. Cependant, cette recherche exige des expériences longues, coûteuses et très complexes. Elles ne sont donc pas à la portée de certains des laboratoires en question - en particulier ceux des pays en développement, alors que paradoxalement l'économie de ces mêmes pays tirerait le plus grand profit d'un développement de la pisciculture. Il se pose donc un problème très considérable d'aide financière et technique auquel on devra trouver une solution, faute de quoi la recherche coordonnée sur l'aquaculture ne pourra progresser que très lentement.

4/ Les quatre projets pilotes communs FAO (CGPM)/PNUE en question sont : a) un projet pilote concernant l'étude et la surveillance continue des métaux, en particulier du mercure et du cadmium, dans les organismes marins; b) un projet pilote concernant l'étude et la surveillance continue du DDT, des DPC et des autres hydrocarbures chlorés contenus dans les organismes marins; c) un projet pilote concernant la recherche des effets des polluants sur les organismes marins et leur peuplement et d) un projet pilote concernant l'étude des effets des polluants sur les communautés et écosystèmes marins. Les résultats de deux autres projets du PNUE, à savoir un projet concernant la pollution d'origine tellurique de la Méditerranée et un projet sur les parcs marins et les zones humides de la région méditerranéenne ont un rapport direct avec l'aménagement des ressources halieutiques dans la Méditerranée.

5/ Il est présenté un document séparé concernant l'aquaculture.